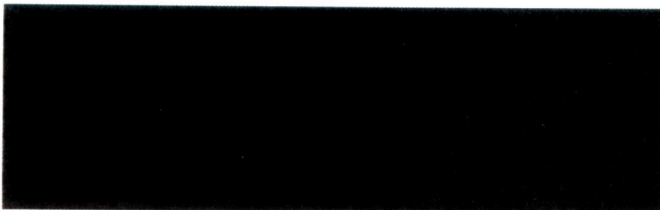


Le 3 mars 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75 boulevard René-Levesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



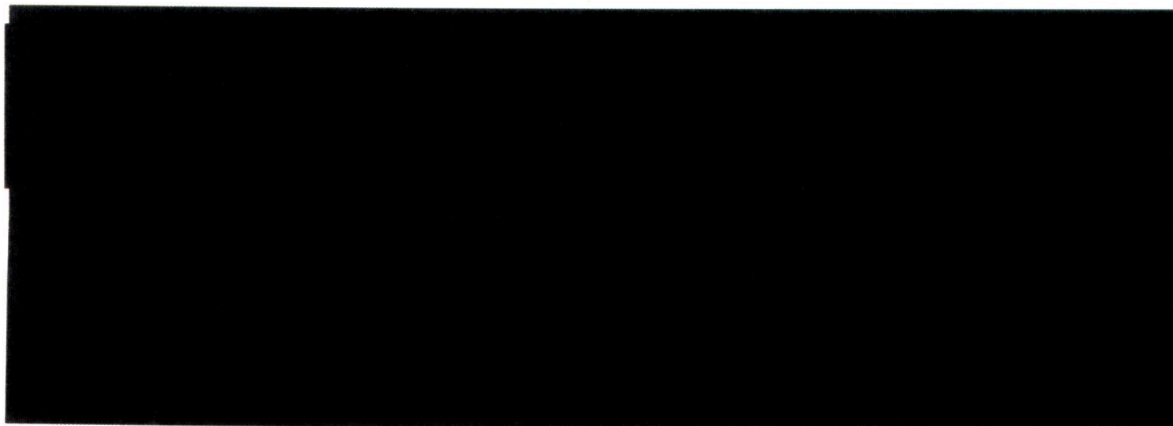
**N/Référence : C-5056**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 12 janvier 2016, reçu à nos bureaux le 13 janvier 2016 dans lequel vous nous demandez l'ensemble des communications écrites entre Hydro-Québec et le Vérificateur général du Québec depuis les modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général* en 2013 en ce qui concerne l'optimisation des ressources.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint les correspondances transmises par Hydro-Québec au bureau du Vérificateur général. Deux d'entre elles ont été rendues publiques et sont disponibles sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/584-hydro-quebec-collabore-aux-travaux-du-verificateur-genera-du-quebec/?fromSearch=1>



Notez qu'Hydro-Québec offre son entière collaboration au Vérificateur général dans ses différents mandats. Les nombreux échanges effectués dans le cadre de ces mandats sont faits par la voie du site sécurisé du Vérificateur général pour des raisons de confidentialité et de sécurité. Par conséquent, tous ces échanges ne peuvent vous être communiqués pour les motifs prévus aux articles 21, 22, 23, 24, 37, 39, 53, 54 et 56 de la Loi sur l'accès, dont nous joignons copie en annexe.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels.



Stella Leney

P. J.